

Avis de paiement de dividende

Il est porté à la connaissance des propriétaires des actions au porteur que le dividende pour l'exercice 2014 sera payé à partir du 12 mai 2015.

Le dividende sur les actions au porteur s'élève, après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur les revenus des capitaux, à

- 7,395 euros net sur les actions entières d'une valeur nominale de 124,25 euros (actions numéros 90 001 à 100 000)
- 1,479 euros net sur les coupures de cinquième d'action d'une valeur nominale de 24,85 euros (numéros 100 001 à 115 000).

La date de détachement (ex date) est fixée au 12 mai 2015.

Le dividende (coupon 57) est exclusivement payable aux actionnaires qui ont observé la loi du 28 juillet 2014 sur l'immobilisation des actions et parts au porteur et qui ont déposé leurs actions auprès du dépositaire nommé par la Société Electrique de l'Our. Ce dépositaire est la Banque Internationale à Luxembourg, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Les distributions de dividende, même d'exercices antérieurs, attachées aux actions qui n'ont pas été immobilisées jusqu'au 18 février 2015 sont différés jusqu'à la date d'immobilisation, sans qu'il y ait lieu à paiement d'intérêts. Les actions au porteur qui n'auront pas été immobilisées jusqu'au 18 février 2016 seront annulées.

Luxembourg, le 8 mai 2015